

Rencontre avec



Christine Boutin Ministre du logement et de la ville

Pact Arim en Mouvement : *Comment faire en sorte que le texte sur le droit au logement opposable tienne toutes ses promesses ?*

Christine Boutin : Donner un toit à tous, c'est garantir à chacun sa dignité, c'est aussi donner à chacun un élément de sécurité dans notre société. J'ai porté la loi sur le droit au logement opposable (DALO) au Parlement. J'en fais maintenant une priorité de mon action ministérielle.

Le droit au logement opposable constitue une véritable rupture dans la manière d'appréhender la politique du logement. La chaîne du logement doit être appréhendée dans son ensemble, avec la mobilisation des acteurs, privés comme publics, dans l'accession comme dans le locatif. Ce défi, qui nous

concerne tous, ne peut être relevé que par l'implication de chacun. Je mettrai toute ma conviction pour y parvenir.

Dès le 1^{er} décembre 2008, le DALO concernera six catégories de publics ultra prioritaires. À partir de 2012, il concernera tout le monde. Le 5 juillet dernier, j'ai

mis en place le comité DALO. Votre Président y représente le réseau des Pact Arim. Le comité assurera un suivi de la mise en œuvre du DALO. Dès à présent, les services de l'État se mobilisent en lien avec les acteurs locaux.

PAM : *Pour favoriser la mise en œuvre du DALO, le parc locatif privé à loyer social doit être mis à contribution, en complément du parc public. Comment dégager et mettre au service de la loi les moyens nécessaires, qu'ils relèvent de l'État, des départements ou des intercommunalités ?*

CB : Le parc social privé doit jouer tout son rôle dans la mise en œuvre du DALO, en premier lieu par les logements conventionnés et les logements d'insertion. Je connais le formidable travail de terrain que votre réseau réalise pour identifier des opérations, mobiliser les propriétaires, travailler sur les montages financiers et techniques, et accompagner les locataires et les propriétaires. L'engagement des Pact Arim au service des plus fragiles dans les territoires contribuera au succès du DALO.

Je ne veux pas de deuxième loi DALO. Tous les acteurs doivent travailler ensemble pour arriver à mobiliser le parc privé. Au niveau national, ce travail est conduit par le comité DALO. Au niveau local, les acteurs doivent se mobiliser en fonction des enjeux de leur territoire et de leurs pratiques commu-

nes. L'État, les départements, les intercommunalités et les communes doivent donc s'unir pour relever le défi du DALO.

PAM : *Quel est votre sentiment sur la passation d'une convention d'objectifs avec votre ministère pour aider les Pact à développer la production de logements associatifs d'insertion ?*

CB : Les logements associatifs d'insertion contribuent à l'offre de logement en apportant une solution à des publics spécifiques. Ces logements pourront contribuer directement et très concrètement à la mise en œuvre du DALO. Les institutions qui les produisent doivent être encouragées. Je suis tout à fait favorable à l'idée d'une contractualisation

avec l'État qui permet un engagement des parties sur le long terme en valorisant le métier et les compétences de chacun. Si une convention est signée, je pense que les collectivités locales pourront aussi en être des partenaires, tant du fait de leur rôle dans les politiques locales du loge-

ment que par l'intérêt qu'elles ont dans le développement de ces logements d'intégration.

PAM : *Face à l'inquiétude des Pact, pouvez-vous nous assurer que l'Anah disposera des moyens lui permettant de répondre aux besoins de lutte contre l'insalubrité et d'amélioration de l'habitat ?*

CB : Il ne faut pas opposer le DALO aux autres politiques de l'habitat privé : il s'agit de différentes facettes de la même politique globale du logement. L'Anah apporte des aides financières à l'ensemble de ces politiques en assurant un accompagnement technique des propriétaires. Lors de la préparation du budget de l'État pour 2008, j'ai veillé à ce que le budget de l'Anah demeure à la hauteur de nos ambitions collectives. Le débat au Parlement devra le confirmer.

En conclusion, je tiens à vous redire que le réseau des Pact Arim est reconnu pour la qualité de son travail. Je compte sur lui pour la mise en œuvre du DALO. Je pense qu'il a aussi à relever d'autres défis pour préparer l'avenir, comme l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées, le développement de logements économes en énergie ou l'équipement en haut et très haut débit des habitations.

« Je compte sur
les Pact Arim
pour la mise en œuvre
du DALO »